|  |  |
| --- | --- |
| DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE |  |
| **COMMUNE DE LES BAROCHES****54150 LES BAROCHES** | **(2 septembre 2022 )****Compte Rendu du Conseil**  |
|  |  |
|  | L’an deux mil vingt deux, le 2 Septembre à 19H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni sous la présidence de Madame Christine BAUCHEZ, maire  |
| Convocation le 30 AoûtAffichage le 30 AoûtPrésents 8/10Représentés : 17 délibérations votées :Annexées numérotées2/09/22 1/1 -1/2-1/3-1/51 /6 1 /7 et 1/8  | Présents : Mesdames Caroline EVRARD, Mireille GIB Andrée PRINGAULT Messieurs Etienne LOUYOT, Pascal PASQUER, Goran TONCEVAbsents excusés :Mr Benoit LEXA qui donne pouvoir à Madame BAUCHEZMr Jean François DANTONNEL1/ Bâtiment ancienne école et logement de Génaville :Le projet avec le Département étant irréalisable en raison de la largeur du bâtiment, le maire propose au Conseil de vendre ce bâtiment composé d’une part de l’ancienne école et de sa cour et d’autre part d’un appartement avec une dépendance .Un vente aux enchères sur une mise à prix de 70 000 € est souhaitée par le Conseil à la majorité ( 7/9 ) .Le préalable à la vente est le déclassement du bien immobilier à usage d’Ecole sis à GENAVILLE .Ce bien relève du Domaine Public de la Commune .Il est proposé de déclasser ce bien immobilier qui n’est plus affecté au service public suite au transfert de l’école en juillet 2020 à Lantéfontaine dans le cadre du RPI .**A l’unanimité et conformément à l’article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le Conseil décide le déclassement du bâtiment sis à GENAVILLE qui a abrité l’Ecole ainsi que du terrain attenant qui servait de cour d’Ecole Ces biens sont transférés au Domaine Privé de la Commune de LES BAROCHES** **Votes favorables 9/9** 2/ Emprunt pour financement du chemin pédestre entre les villages de GENAVILLE et LES BAROCHES .Le plan de financement du chemin entre les deux villages prévoit un emprunt de 50 000 € qui doit être inscrit au budget 2022 .La Caisse d’Epargne a établi une proposition de financement de cette somme de 50 000 € au taux fixe de 2,30 % sur une durée de 10 ans remboursable par trimestrialités de 1402,83 €, les frais de dossier s’élevant à 200 € .Le conseil à l’unanimité accepte cette proposition de financement .Cet emprunt doit être inscrit au budget 2022 qui sera modifié comme suit :Compte 1641 + 50 000 €Compte 627 + 200 €**Votes favorables 9/9** 3/ Travaux ONFUn devis a été établi par l’ONF pour l’entretien des réseaux sur les tronçons 1 er 2 du Bois Juré pour un montant HT de 1 504,32 € et pour le tronçon 3 pour un montant HT de 835,74 € soit un montant total HT de 2 340,05 € soit 2 574,06 € TTC .Le conseil à l’unanimité accepte ce devis .**Votes favorables 9/9** 4/ Stationnement rue de l’Eglise à LES BAROCHESLe nombre de voitures en stationnement augmente et le mairie dispose d’un terrain inutilisé autour du bâtiment communal .Après discussion, le conseil estime cependant inutile d’aménager un parking, les habitants souhaitant se garer le plus près possible de leur domicile ; le coût estimé d’aménagement d’un parking consiste en une dépense importante qui n’apparaît pas opportune. . **Votes favorables 9/9** 5/ dégâts subis par les installations d’écoulement de Mme et Mr ROLLOT à GENAVILLE .Lors des opérations de déneigement de l’hiver 2020- 2021, un regard sur les conduites d’évacuation des époux ROULLOT, route de LES BAROCHES à GENAVILLE a été endommagé par la société MTP prestataire de la Commune .La société a procédé à une réparation de la partie apparente du regard mais de la terre et des gravats sont tombés dans la conduite occasionnant une mauvaise évacuation . Le Syndicat CRW est intervenu et a conclu d’une part à une mauvaise qualité du branchement desservant cette habitation et d’autre part à la nécessite de refaire le branchement pour la partie sur le Domaine Public .Un devis a été établi par la société THEBA pour un montant TTC de 6 554,22 € Les époux ROLLOT ont indiqué accepter de prendre en charge les travaux pour la partie sur leur propriété privée soit un montant TTC de 5000 € ; il reste à la charge de la Commune les travaux relatifs à la réfection de ce branchement sur le domaine public .Le Conseil à l’unanimité accepte la prise en charge des travaux de réfection du branchement d’assainissement de l’habitation des époux ROLLOT pour la partie située sur le Domaine Public .**Votes favorables 9/9** 6/ Désignation du porte drapeau de la Commune :Mr Jules BARBE a été pendant de nombreuses années le porte drapeau de la Commune, il a cessé ses fonctions au printemps 2022 Madame Marie Claude PASQUER demeurant à GENAVILLE a fait acte de candidature.Le Conseil, à l’unanimité, désigne Madame Marie Claude PASQUER en qualité de Porte Drapeau de la Commune de LES BAROCHES .**Votes favorables 9/9** 7/ procédure de résiliation du bail de Mr FOUGEROUSSE : autorisation de représenter la Commune à l’audience de référé .Le commandement de payer étant resté sans suite, la procédure en référé de résiliation du bail sera évoquée à l’audience du 18 octobre 2022 ; le maire étant absent à cette date, Madame PRINGAULT, 1er adjoint a accepté de représenter la Commune à l’audience .A l’unanimité, le Conseil désigne Madame Andrée PRINGAULT premier adjoint pour représenter la Commune devant le Tribunal Judiciaire de BRIEY à l’audience du 18 octobre 2022 pour solliciter la résiliation du bail  d’habitation conclu entre la Commune et Mr David FOUGEROUSSE**Votes favorables 9/9** 8/ Plan départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées |
|  | Le conseil prend connaissance du tracé du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée , émet un avis favorable au nouveau tracé et s’engage en ce qui concerne les voiries communales à empêcher l’interruption du cheminement, à autoriser le balisage et la signalisation et inscrire les itinéraires dans les documents d’urbanisme .**Votes favorables 9/9** Ainsi voté le 2 septembre 2022 Le Maire Christine BAUCHEZ |
|  |  |